



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT HÉRAULT

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE
DE LE POUJOL-SUR-ORB**

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 28/11/2022

Date d'affichage : 02/12/2022

DELIBERATION N° 053-2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le cinq décembre à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

Présents : Lucienne ANDRIEU, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Guillaume CIANCIO, Christine FERRET, Bernadette GUIRAUD, Marie-France MAUREL, Malvine MORERA, André RIGAL, Yves ROBIN, Bernard ROQUE, Laurent RUDELLE, et Fabien SCHURRER.

Absents : Séverine ARGELLIES et Cindy CIECIERSKI

Pouvoirs : Cindy CIECIERSKI qui donne pouvoir à Laurent RUDELLE

Marie-France MAUREL a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND ORB - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION
« UTILISATION DE LA TABLE DE TRI EN MILIEU SCOLAIRE »**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée la proposition de convention de la Communauté de communes Grand Orb, concernant la mise à disposition d'une table de tri en milieu scolaire.

Dans le souhait de développer encore les notions de gaspillage alimentaire, la Communauté de communes Grand Orb a fait l'acquisition d'une table de tri.

Cet outil, dimensionné et adapté aux cantines scolaires, permet aux enfants de trier eux-mêmes le contenu de leur plateau ou de leur assiette selon le type de déchets.

L'équipement revêt aussi un intérêt pratique pour les cantines en mesurant la quantité de déchets récoltés, pouvant donner lieu à des optimisations dans la gestion de ces flux.

La table de tri et son kit de communication sont mis gratuitement à disposition des cantines scolaires pour une durée minimale de 4 semaines et conseillée à 6 semaines (entre deux périodes de vacances).

Les équipes de Grand Orb Environnement se chargeront de transporter le matériel et accompagneront pour le prendre en main.

Il convient, en conséquence, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention.

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,
Par 14 voix, POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTION à l'unanimité des membres présents**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour l'utilisation de la table de tri en milieu scolaire et tous les documents relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Marie-France MAUREL



Ainsi fait et
délibéré.
Pour extrait conforme,
Yves ROBIN, maire



Acte rendu exécutoire le .../12/2022
Après dépôt en Sous-Préfecture le .../12/2022
et publication ou notification du .../12/2022

Le maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification